

CONSEIL MUNICIPAL DU 30 MARS 2007

Le P.L.U. approuvé

APPROBATION DU PLU

Le Conseil Municipal a approuvé l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme, par 6 voix pour, 2 contre et 0 abstentions.

DROIT DE PREEMPTION URBAIN

Le Maire informe le Conseil Municipal que les communes dotées d'un Plan d'occupation des sols approuvé peuvent, par délibération instituer un droit de préemption urbain sur tout ou partie des zones urbaines et d'urbanisation future délimitées au Plan Local d'Urbanisme.

L'assemblée délibérante décide d'instituer le droit de préemption urbain dans l'intérêt de la commune.

TRAVAUX DE SECURATION DU CHEF-LIEU

Monsieur le Maire fait état de l'avancement des travaux.
Il précise que les espaces verts seront réalisés par l'entreprise FABEL.

SIVU DU RIGOLET

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal des contacts pris avec le SIVU du Rigolet pour un groupement pour la réalisation d'une étude pour l'alimentation des communes à partir d'un forage à SERRIERES EN CHAUTAGNE.

Le Conseil Municipal désigne M. MIEGE André comme délégué titulaire et M. MIGUET Jean-Claude comme suppléant au groupement et autorise Monsieur le Maire à signer la convention correspondante.

URBANISME

Déclaration de travaux

Déposée par SCI SOPHIE sur les parcelles n° A 415 et 417 située à Marcellaz en vue de la construction d'une piscine et d'un local technique

PC

Déposé par TERAMAT sur la parcelle n° B 132 située au Chef-Lieu en vue de la pose d'un bungalow.